

**Liste des délibérations du Conseil Municipal du 14 octobre 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 16**

**Votants : 19**

**Date de convocation : 07/10/2024**

**Date d'affichage : 07/10/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Etaient Représentés** : Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Budget annexe eau et assainissement - décision modificative n°01**  
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20241014-01**

**Budget principal - décision modificative n°02**  
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20241014-02**

**Maison médicale – révision des loyers de la maison médicale**  
Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité.  
Abstention : 1 – Eric BOSSET

**Délibération N° 20241014-03**

**Classement de deux voies de lotissement dans le domaine public – lotissement AUSTRUY – régularisation foncières**  
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20241014-04**

**Cantine scolaire – prix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**  
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20241014-05**

**France Ruralités Revitalisation - Exonérations en faveur des immeubles situées dans une zone FRR rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

**Délibération N° 20241014-06**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**France Ruralités Revitalisation – Exonérations de la CFE en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaire**

**Délibération N° 20241014-07**

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité des présents la durée de 5 ans de l'exonération.

Abstention : 5 - Christophe Costes, Stéphanie Lafitte, Franck Lemouton-Mazières, Hélène Rivière

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité des présents les praticiens bénéficiant de cette exonération.

Abstention : 1 - Franck Lemouton-Mazières

**Location des salles municipales**

**Délibération N° 20241014-08**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Prix de vente du livre du cercle généalogique de l'Aveyron**

**Délibération N° 20241014-09**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le prix de vente.

**Convention de mise à disposition du terrain d'entraînement de foot à SOM RUBGY de Millau**

**Délibération N° 20241014-10**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Convention de mise à disposition du terrain d'entraînement de foot à l'association de retraite sportive**

**Délibération N° 20241014-11**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Convention de mise à disposition du terrain d'entraînement de foot à profit du foot corpo**

**Délibération N° 20241014-12**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Convention de gestion des dossiers retraite et d'invalidité avec le CDG12**

**Délibération N° 20241014-13**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Equipements sportifs - fonds concours auprès de la CC MGC demande subvention complémentaire**

**Délibération N° 20241014-14**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 23h

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 20241014-01

Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
<b>BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT</b>
<b>DECISION MODIFICATIVE N°01</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux régularisations comptables ci-après :

Section	Articles	BP	Augmentation / diminution de crédits	Résultat après DM
Fonctionnement	D 70611 - 001 - redevance Assainissement	200 000€	36 430€	236 430€
	D 023-001 - Virement à la section investis.	13 010 €	36 430 €	49 440 €
Investissement	R 021-001 : Virement de la section exploitation	13 010 €	36 430 €	49 440 €
	D 21532-001 : Réseaux	15 000 €	3 800 €	11 200 €
	D 1641-001 : Emprunts en euro	10 900 €	3 700 €	14 600 €
	D 1687-001 : Autres dettes	0 €	36 530 €	36 530 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°01 du budget annexe eau et assainissement pour l'exercice 2024.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET

Accusé de réception en préfecture  
012-211200845-20241014-BA\_DM01b-DE  
Reçu le 15/10/2024





Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L l'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>
<b>DECISION MODIFICATIVE N°02</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux régularisations comptables ci-après :

Section	Articles	BP	Augmentation / diminution de crédits	Résultat après DM
Investissement	D 2131 - 43 - construction	669 058 €	- 9 000€	660 058 €
	D 2181 - agencement	20 000 €	7 400€	27 400€
	D 2131- bâtiments publics	32 100 €	1 600 €	33 700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°02 du budget principal pour l'exercice 2024.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET





Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

Objet de Délibération
<b>MAISON MEDICALE</b>
-----
<b>FIXATION DU MONTANT DU LOYER MENSUEL DE LA MAISON MEDICALE DE CREISSELS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025</b>

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que le territoire de CREISSELS est situé en zone déficitaire en offre médicale. Le médecin généraliste a quitté la maison médicale.

Des annonces ont été publiées afin de faire connaître la volonté de la Mairie de retrouver un médecin au plus vite.

La Mairie souhaite répondre aux besoins des habitants en leur proposant une offre de soins sur le territoire communale.

La maison médicale comporte 3 locaux :

- Premier local de 61.05m<sup>2</sup> comprenant une salle d'examen, un labo, un rangement, un débarras, une salle d'attente, une entrée et des sanitaires ;
- Le second local de 57.90m<sup>2</sup> comprenant un bureau, une salle d'examen, une salle d'attente, une entrée et des sanitaires ;
- Le troisième local de 58.65m<sup>2</sup> comprenant un bureau, une salle d'examen, une salle d'attente, une borne d'accueil, une entrée et des sanitaires ;

Afin de rester compétitif pour attirer et conserver les professionnels en place, Monsieur le Maire propose de revoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le prix du montant des loyers mensuel hors charges. Il propose de fixer à **7€ (sept euros) HC/m<sup>2</sup>/mois** les loyers des praticiens. Les m<sup>2</sup> sont précisés dans le contrat de bail.

Les loyers seront révisés chaque année en fonction de l'Indice des **Loyers des Activités Tertiaires (ILAT)** publié par l'INSEE à la date anniversaire du bail ou de l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents, décide de :

1 abstention – Eric BOSSET

- **Valider** le nouveau montant des loyers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit **7€ (sept euros) HC/m<sup>2</sup>/mois** avec une révision annuelle en fonction de l'Indice des **Loyers des Activités Tertiaires (ILAT)** publié par l'INSEE à la date anniversaire du bail ou de l'avenant ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Accusé de réception en préfecture  
012-211200845-20241014-20241014\_03-DE  
Reçu le 15/10/2024



Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
07/10/2024

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
07/10/2024

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
CLASSEMENT DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES DE DEUX LOTISSEMENTS « AUSTRUY » ----- RÉGULARISATION FONCIÈRE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les conjoints AUSTRUY ont renouvelé leur demande de classement dans la voirie communale des voies privées issues des deux lotissements créés par sa famille :

- « Les Jardins de la Mendèze » autorisé suivant arrêté municipal en date du 06/06/2002 lui appartenant (parcelle section AD N°353)
- « Le Hameau des Cascades » autorisé suivant arrêté municipal en date du 25/06/2007 appartenant à M AUSTRUY Philippe (parcelles section AH N°161 et 163)

En contrepartie de ce classement dans le domaine public de ces voies et réseaux des lotissements, qui vont nécessiter une remise à niveau par la Commune, estimée pour la voirie par Aveyron Ingénierie à 6200 € HT, Les conjoints AUSTRUY s'engage à céder à la Commune les parcelles situées :

- section A N°1481, 1483 et 1485 sur lesquelles est situé le local de traitement de l'eau potable à proximité de la source de l'Homède
- section AH N°114 jardin situé en face les HLM Rue du Moulin Haut en bordure du ruisseau des Cascades
- section AH N°11 terrain situé en bordure du Tarn à proximité de l'embarcadère des Bateliers du Viaduc.

A noter que cette transaction permettrait notamment de régler le stationnement des usagers des jardins et des clients des bateliers au bord du Tarn, mais également et surtout de répondre aux préconisations de l'hydrogéologue agréé par le ministère de la santé concernant la procédure de révision des périmètres de protection de la source de l'Homède. Il est rappelé que le réseau d'assainissement concernant le lotissement « Le Hameau des Cascades » est déjà dans le domaine public communal depuis 2013 suite au raccordement des propriétés de la famille SAUMADE.

Les divers frais inhérents à la transaction seront pris en charge par la Commune.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de ce classement de voies et réseaux privés dans le domaine public en vertu des dispositions de l'article L141-3 du Code de la voirie routière et d'autoriser le Maire à négocier avec les propriétaires et signer tous actes nécessaires à ces transactions dont les frais resteront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la l'unanimité, décide :

- **D'approuver** ce projet de classement de voies et réseaux privés dans le domaine public
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à négocier avec les propriétaires et signer tous les actes nécessaires ;
- **De préciser** que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET

Accusé de réception en préfecture  
012-211200845-20241014-20241014\_04-DE  
Reçu le 15/10/2024





Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
07/10/2024

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
07/10/2024

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
Cantine scolaire
-----
Fixation du prix du repas à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose au conseil que par délibération en date du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs 2023 du repas de la cantine, basés sur le revenu fiscal de référence RFR des parents d'élèves.

Ils s'établissaient ainsi :

Catégories tarifaires :	T	A	R	I	F
Quotients (RFR/parts)	< à 3.964	de 3.964 à 7.135	de 7.136 à 9.131	de 9.132 à 11.916	> 11.916
Prix du repas	3.45 €	3.95 €	4.55 €	5.20 €	5.70 €

La Mairie de Millau, livre quotidiennement les repas, facture à la commune le prix du repas à 5.66€ HT soit 5.97 € TTC (transport compris) depuis le 1er janvier 2023. Les prix n'ont pas changé depuis.

Pour l'année scolaire 2022 – 2023, 7 860 repas ont été facturés contre 7 321 pour l'année scolaire 2021 – 2022, soit environ 54 repas par jour.

Les recettes issues de la vente de ses repas s'élèvent à 32 809€ pour l'année scolaire 2022-2023, soit un prix repas moyen de 4.14€ TTC.

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, il est proposé aux familles une plateforme dédiée à la réservation, sur laquelle les familles pourront retrouver l'ensemble des factures par fratrie et les plannings des réservations des repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la l'unanimité, décide :

- De renouveler les tarifs du repas de la cantine scolaire mentionnés ci-dessus à compter du 1er janvier 2025.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Accusé de réception en préfecture  
012-211200845-20241014-20241014\_05-DE  
Reçu le 15/10/2024

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET





Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L l'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient Représentés :** Danlel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
France Ruralités Revitalisation
-----
Exonérations en faveur des immeubles situés dans une zone FRR rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,  
Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la l'unanimité :**

- **Décide d'instaurer** l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.
- **Charge le Maire** de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET





Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

Objet de Délibération
France Ruralités Revitalisation
-----
Exonérations de la CFE en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires dans une zone FRR

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

Il précise que la décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Vu l'article 1464 D du code général des impôts,

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** à la majorité des présents d'exonérer de cotisation foncière des entreprises :

Abstention : 1 - Franck LEMOUTON-MAZIERES

- ❖ Les médecins
- ❖ Les auxiliaires médicaux
- ❖ Les vétérinaires

- **Décide** à la majorité des présents de fixer la durée de l'exonération à 5 ans

Abstention : 4 - Hélène RIVIERE, Stéphanie LAFITTE, Christophe COSTES, Franck LEMOUTON-MAZIERES

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Accusé de réception en préfecture  
012-211200845-20241014-20241014\_07-DE  
Reçu le 17/10/2024

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET





Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
Tarifs de location des salles municipales ET révision des règlements intérieurs À compter du 14 octobre 2024

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les tarifs de location de la salle des fêtes ont été fixés par délibération en date du 06 juin 2024.

Des administrés de la commune ont demandé la possibilité de réserver pour des évènements familiaux (anniversaires des enfants) des salles municipales autres que la salle des fêtes.

Monsieur le Maire lit les règlements des salles.

La Commune dispose des salles suivantes ouvertes à la location ou à une utilisation privée, associative ou culturelle :

- La salle polyvalente ;
- La salle voutée,
- Le Prieuré

Il paraît aujourd'hui opportun de fixer des tarifs de location pour l'ensemble des salles municipales pour les différents évènements :

Le tarif chauffage sera appliqué à partir du moment où il est déclenché par le locataire.

	LOCATAIRE ou UTILISATEUR	LOYER		CHAUFFAGE	
		½ journée	1 jour	½ journée	1 jour
SALLE VOUTÉE	ASSOCIATION CREISSELOISE	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	PARTICULIER ou SOCIETE CREISSELLOIS	Gratuit	Gratuit	10€	20€
	AUTRES CAS	30€	50€	10€	20€

	LOCATAIRE ou UTILISATEUR	LOYER		CHAUFFAGE	
		1 jour	Week- end	1 jour	Week- end
<b>SALLE POLYVALENTE – SALLE DES FETES</b>	ASSOCIATION CREISSELOISE	Gratuit	Gratuit	100€	200€
	ASSOCIATION CARITATIVE (lutte contre le cancer, handicapés, maladie de Charcot etc...) ou ADMINISTRATION dans le cadre de leurs activités	Gratuit	Gratuit	100€ selon décision du maire	200€ selon décision du maire
	PRIVE CREISSELOIS	100€	200€	100€	200€
	SOCIETE CREISSELOISE	150€	300€	100€	200€
	AUTRES CAS : particuliers, sociétés ou association en dehors de Creissels	250€	500€	100€	200€

Il s'avère également opportun de mettre en place des règlements spécifiques aux salles communales en plus des conditions générales d'utilisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'adopter la tarification de location des salles communales comme décrit dans le tableau ci-dessus à compter du 14 octobre 2024.
- D'adopter les conditions générales d'utilisation des salles municipales et les règlements intérieurs des salles municipales en annexe ;

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET




Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
Prix de vente du livre du cercle généalogique

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire propose de vendre le livre élaboré par l'association du cercle généalogique de l'Aveyron.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 32 € TTC par livre.

La Mairie a commandé 200 livres auprès du Cercle généalogique de l'Aveyron.

La recette correspondante sera imputée à l'article 7088 du budget communal.

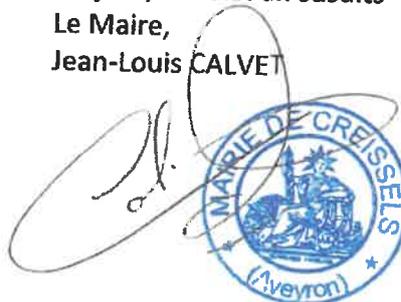
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'adopter** la tarification du livre du cercle généalogique à 32€ TTC.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET





Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

Objet de Délibération
Convention de mise à disposition du terrain d'entraînement au profit du SOM RUGBY de MILLAU

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Au vu des travaux en cours sur le terrain annexe au Parc des sports de Millau, la Mairie de MILLAU a demandé à la Mairie de CREISSELS de mettre à disposition le terrain d'entraînement de foot pour les mois de septembre à décembre 2024.

Il est demandé de mettre à disposition le terrain d'entraînement pour les horaires suivants :

- le mardi de 18 h à 19 h 30 (entraînement U16)
- les mercredis et vendredis, de 17h30 à 19h30h (entraînements U16)
- les mercredis et vendredis, de 19h30 à 21h (entraînement seniors masculins)

Monsieur le Maire lit la convention.

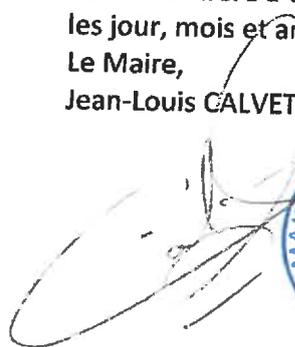
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la convention de mise à disposition en fonction des créneaux demandés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET





Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
07/10/2024

Date d'affichage de la convocation
07/10/2024

Objet de Délibération
Convention de disposition du terrain d'entraînement au profit de la retraite sportive

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La retraite sportive demande la mise à disposition du terrain d'entraînement tous les mardis de 9h à 12h jusqu'à la fin du mois de juin 2025.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition ce terrain en contre partie du versement d'une redevance d'occupation d'un montant de 100€ pour la saison.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la convention de mise à disposition en fonction des créneaux demandés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET





**Séance du 14 octobre 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

Objet de Délibération
Convention de disposition du terrain d'entraînement au profit du foot corpo

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'association du foot corpo demande la mise à disposition du terrain d'entraînement jusqu'à la fin du mois de juin 2025.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition ce terrain en contre partie du versement d'une redevance d'occupation d'un montant de 10€ par adhérent pour la saison.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De valider la convention de mise à disposition en fonction des créneaux demandés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET





Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etalent Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
Gestion des dossiers retraite et invalidité CNRACL
-----
Renouvellement de la convention avec le CDG12 pour la période 2024 jusqu'au 31 décembre 2026

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convention a été présentée à la commission du personnel du 07 octobre 2024 et a obtenu un avis favorable.

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante un projet de convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL.

Au titre des articles L452-1, L452-38 et L452-41 du Code général de la fonction publique les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés. Ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. (Durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

Aussi Monsieur le maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette proposition d'accompagnement. Il propose d'adhérer cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit 0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile. Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG12.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'adhérer** au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents ;
- **De donner** délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Accusé de réception en préfecture  
012-211200845-20241014-20241014\_13-DE

Recu le 17/10/2024  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Séance du 14 octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
Equipements sportifs
-----
Fonds concours auprès de la CC Millau Grands Causses demande subvention complémentaire

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par courrier en date du 03 septembre 2024, la Communauté de Communes Millau Grands Causses a précisé à ses communes membres, que sur l'enveloppe allouée aux fonds de concours (160 000€) il reste 108 709.77€ de disponible.

Par délibération en date du 12 février 2024, n°20240212-02, le conseil municipal a établi le plan de financement afin de le produire aux différents partenaires financiers dans le cadre des demandes de subventions. Depuis les demandes de subventions ont été envoyées et il s'avère que les partenaires financiers ne peuvent pas subventionner autant que ce que la Mairie aurait souhaité.

À ce jour, les subventions obtenues s'élèvent à :

- CC MGC fonds de concours de 10 148.13€ sur 734 320.81€ HT de dépenses ;
- Région pour le dossier spécifique du city stade de 9 000€ sur 68 451€ HT de dépenses.

Dans le cadre du courrier reçu par Madame la Présidente de la Communauté de Communes Millau Grands Causses, Monsieur le Maire propose de faire une demande d'aide complémentaire afin d'équilibrer le budget.

Monsieur le Maire propose d'envoyer une demande pour les dépenses suivantes :

- City-stade : estimé à 68 451€ HT de dépenses ;
- Aire de retournement avec création d'un arrêt de bus pour relier l'ESAT des Charmettes : estimé à 95 000€ HT de dépenses ;
- Cheminement doux avec création d'une piste cyclable : 42 557.62€ HT de dépenses ;
- Création d'un espace de convivialité : 9 253.60€ HT de dépenses.

Soit un total de 215 262.22€ HT de dépenses.

Monsieur le Maire propose de demander à la Communauté de Communes Millau Grands Causses une enveloppe supplémentaire de 50 000€ en plus des 10 148.13€ déjà allouées, afin d'arriver à un taux d'aide de 49.60% sur les 215 262.22€ HT de dépenses de la part de la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'adopter** le plan de financement du projet d'équipement sportif ;
- **D'autoriser** le Maire à solliciter l'attribution d'une aide complémentaire à hauteur de 50 000€ auprès de la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Accusé de réception en préfecture  
012-211200845-20241014-20241014\_14-DE

Reçu le 17/10/2024 et fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

